

Municipalité de Mont-Blanc

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal, le conseil a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025.

Les séances ordinaires se tiendront aux dates suivantes, à compter de 19h30 :

Mardi le 14 janvier	Mardi le 8 juillet
Mardi le 4 février	Mardi le 5 août
Mardi le 4 mars	Mardi le 2 septembre
Mardi le 1 ^{er} avril	Mercredi le 1 ^{er} octobre
Mardi le 6 mai	Mardi le 11 novembre
Mardi le 3 juin	Mardi le 2 décembre

DONNÉ à Mont-Blanc ce 18^e jour de novembre deux mille vingt-quatre.



Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe et greffière-
trésorière adjointe
Service du greffe